

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Classic Capital Protection Certificate ("Capital Protégé") relatif à une action de TotalEnergies SE

ISIN: FRSGE001PI74 / **WKN:** SU9FL6 / **Mnémonique:** 6M34S

INITIATEUR: Société Générale / www.warrants.com / appeler le +33 (0) 1421 36844 pour en savoir plus

AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR: Autorité des Marchés Financiers (AMF) & Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), France, est chargée du contrôle de Société Générale en ce qui concerne ce document d'informations clés

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS: 14 février 2024

EMETTEUR: Société Générale Effekten GmbH / **GARANT:** Société Générale

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est une obligation au porteur régie et interprétée par le droit allemand. La formation du produit est soumise au droit de la République française.

Durée

Ce produit a un terme prédéterminé et arrivera à maturité à la Date de règlement.

Objectifs

Ce produit est conçu pour vous conférer un droit spécifique selon des conditions prédéfinies.

Les possibilités pour le remboursement du produit sont les suivantes:

- Si le Cours de référence de l'Actif sous-jacent à la Date de valorisation est supérieur au Prix d'Exercice, vous recevrez un Montant de Remboursement qui sera égal au produit du Montant de calcul et de la performance de l'Actif sous-jacent. La performance sera calculée en divisant le Cours de référence de l'Actif sous-jacent à la Date de valorisation par le Prix d'Exercice.
- Si le Cours de référence de l'Actif sous-jacent à la Date d'Évaluation est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, vous recevrez un Montant de Remboursement qui sera égal au Montant Minimum.

Le Montant du Remboursement sera versé à la Date de règlement.

Veillez noter : Vous subirez une perte si le Montant de Remboursement est inférieur au prix d'achat du produit. Le produit offre une protection du capital, mais uniquement à l'échéance. Si vous vendez le produit avant l'échéance, le montant que vous recevrez pourrait être – même sensiblement – inférieur au Montant Minimum.

Vous n'avez aucun droit sur l'Actif so Prix d'Exercice sous-jacent (par exemple, paiements de dividendes, droits de vote).

Actif sous-jacent:	Action de TotalEnergies SE (ISIN FR0000120271)	Date de lancement:	15 février 2024
Bourse:	Euronext Paris S.A.	Date de valorisation:	19 décembre 2025
Devise de l'Actif sous-jacent:	Euro (EUR)	Date de règlement:	30 décembre 2025
Devise du produit (Devise d'émission):	Euro (EUR)	Cours de référence:	Dernier cours de l'Actif sous-jacent déterminé et publié par la Bourse pour un jour (cours de clôture).
Prix d'Exercice:	EUR 75,00	Protection du Capital:	100,00% (du Montant de calcul)
Montant Minimum:	EUR 100,00		
Montant de calcul:	EUR 100,00		

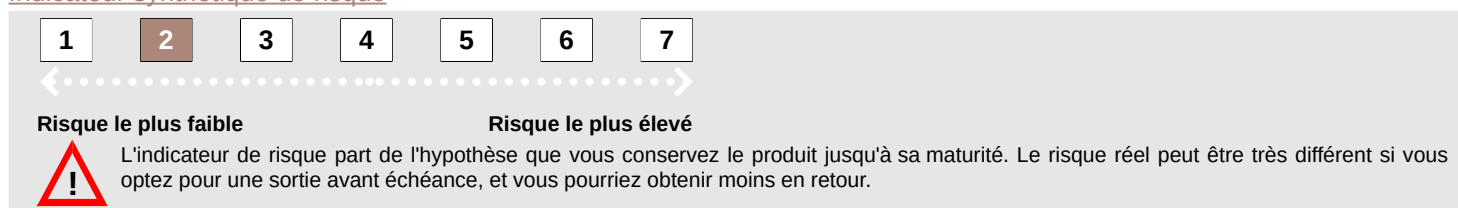
L'émetteur dispose d'un droit de résilier le produit sans préavis en cas d'événement extraordinaire. Les événements extraordinaires peuvent être, entre autres, la radiation de la cote ou la perte de l'Actif sous-jacent, les modifications de la loi, les événements fiscaux et l'impossibilité pour l'émetteur de mener à bien les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, la valeur de résiliation peut être considérablement inférieure au prix d'achat. Il est même possible que l'investissement soit entièrement perdu. Vous supportez également le risque que le produit soit rappelé par anticipation à un moment qui ne vous est pas favorable, et vous pourrez uniquement réinvestir la valeur résiduelle selon des conditions moins favorables.

Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné aux particuliers ayant pour objectif une création de capital / une optimisation des actifs d'ordre général avec un horizon d'investissement à court terme. Ce produit est un produit destiné aux clients disposant de connaissances étendues et/ou d'une expérience dans les produits financiers et les marchés financiers. L'investisseur accorde de l'importance à une protection du capital mais peuvent supporter une perte partielle du montant investi.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est la classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faibles et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100,00% du Montant de calcul. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		30 décembre 2025 (maturité)	
Exemple d'investissement:		EUR 10 000	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après la période de détention recommandée
Minimum	EUR 10 233 Ce rendement n'est garanti qu'au moment du calcul des scénarios car il est basé sur un prix du produit en constante évolution. Le rendement minimum payable est égal à la Montant Minimum de EUR 100 par produit comme décrit dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant la période de détention recommandée. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 231	EUR 10 233
	Rendement annuel moyen	2,3%	1,2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 246	EUR 10 233
	Rendement annuel moyen	2,5%	1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 656	EUR 10 233
	Rendement annuel moyen	6,6%	1,2%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 079	EUR 14 092
	Rendement annuel moyen	30,8%	20,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations.

QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si l'Emetteur fait défaut, vous ne pourrez réclamer toute somme impayée qu'auprès de Société Générale (le Garant). Si Société Générale fait défaut ou est en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Si les dettes senior non privilégiées (visées à l'article L 613-30-3-1-3° du Code Monétaire et Financier) de Société Générale font l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne (bail-in), par réduction de la dette jusqu'à zéro, conversion en titres de capital (actions) ou report de maturité, votre créance sur l'Emetteur peut être réduite au montant en principal et/ou intérêts qui seraient dus aux porteurs des titres et/ou à la valeur des titres de capital ou d'autres titres ou autres engagements de Société Générale ou d'autres personnes qui seraient livrés aux porteurs des titres si ceux-ci avaient été émis directement par Société Générale et avaient donc eux-même été l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez les notations de Société Générale sur <https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings>.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts totaux	EUR 4	EUR 2
Incidence des coûts annuels (*)	0,0% chaque année	0,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de 1,2% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	EUR 2
Coûts de sortie	Ces coûts sont déjà déduits du prix que vous recevez et ne sont engagés que si vous quittez avant la fin de la période de détention recommandée (échéance). Si vous gardez le produit jusqu'à l'échéance, les frais de sortie ne s'appliquent pas.	EUR 2

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 30 décembre 2025 (maturité)

L'objectif du produit est de vous conférer un droit spécifique décrit à la section « En quoi consiste ce produit ? » à condition que le produit soit détenu jusqu'à maturité.

La seule possibilité de récupérer les sommes investies de manière anticipée est de vendre le produit sur le marché où il est coté ou sur le marché de gré à gré. Si vous devez vendre le produit avant la fin de la période de détention recommandée, les sommes que vous percevrez pourraient être (considérablement) inférieures aux sommes que vous auriez obtenues autrement.

Cotation du marché	Euronext Access Paris	Taille minimale des opérations	1 produit
		Cotation de prix	Cotation par unité

L'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement compromis(e) ou complètement impossible en cas de situation particulière du marché ou de perturbations/défaillances techniques.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne qui apporte des conseils sur le produit ou qui le vend peut être déposée directement auprès de cette personne par le biais du site Internet concerné.

Toute réclamation concernant le produit ou la gestion du produit par l'émetteur de ce produit peut être déposée par écrit (courrier ou message électronique) à Société Générale, à l'adresse suivante SOCIETE GENERALE, Regulatory Information Department, 17 cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX, FRANCE, adresse électronique service.zertifikate@sgcib.com ou www.warrants.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'information clé est disponible en ligne à l'adresse www.warrants.com. Ce document peut faire l'objet de mises à jour depuis sa date de publication. Le prospectus, ses éventuels suppléments et les conditions définitives sont publiés sur le site de la Société Générale (www.warrants.com; prospectus et compléments dans la rubrique Legal documents / Prospectuses; conditions définitives en entrant l'ISIN dans le champ de recherche puis dans la rubrique Documentation), le tout conformément aux exigences légales. Afin d'obtenir des informations plus détaillées - et en particulier des précisions sur la structure et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devez lire ces documents.